

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.04.19

Présents	26
Pouvoirs	7

**OBJET :**  
**CRÉATION DE**  
**POSTES**  
**PERMANENTS AU**  
**REGISTRE DES**  
**EFFECTIFS**

EXTRAIT DU  
DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240930-24\_04\_19-DE

S'LO

L'an deux mille vingt-quatre le 30 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelynne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD,

**POUVOIRS** : Thomas BERGÈRE à Richard MALLIÉ, Pierre MARROC à Maëva GAUTELIER, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Florian PARIS à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE, Julien BOULARD à Stéphan PIERRACCINI.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des besoins de services, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes permanents suivants :

- Un poste d'agent technique scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, à temps complet, filière technique, au grade de référence d'Adjoint Technique Territorial (le cas échéant au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe), catégorie C.
- Un poste d'agent technique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à temps complet, filière technique, au grade de référence d'Adjoint Technique Territorial (le cas échéant au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe), catégorie C.

- Un poste d'**agent administratif** temps complet, filière administrative, au grade de référence d'Adjoint Administratif Territorial (le cas échéant au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe), catégorie C.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, lors de la séance, sur ces créations de postes permanents au registre des effectifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

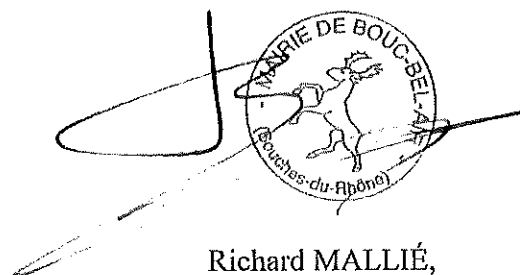
**APPROUVE** les créations de postes permanents présentés ci-dessus au registre des effectifs.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours et à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 03/10/2024  
et de la publication le : 03/10/2024



Richard MALLIÉ,  
Maire.